

Offert dans
le processus
de placement
Rapide &
Complet

CATÉGORIE PLUS 3.0

le cadeau qui dure la vie durant¹

Offrez à vos clients le cadeau d'un **revenu de retraite garanti la vie durant¹**.

Neuf Canadiens sur 10 veulent un revenu garanti la vie durant². Les changements démographiques et la réalité économique d'aujourd'hui font en sorte que, maintenant plus que jamais, les Canadiens et les Canadiennes cherchent à se doter d'une source sûre de revenu à la retraite.

Vos clients et clientes qui investissent dans Catégorie Plus 3.0 obtiennent la garantie de recevoir un revenu mensuel prévisible aussi longtemps qu'ils vivront¹. Catégorie Plus 3.0 leur offre de nombreuses caractéristiques :

Les nombreuses caractéristiques de Catégorie Plus 3.0 ajoutent de la valeur :

- Boni annuel de 4 % sur le revenu de base³
- Montant de retrait viager (MRV) pour chaque âge⁴, y compris un MRV de 4 % à l'âge de 65 ans
- Réinitialisations automatiques annuelles du revenu : elles peuvent accroître le revenu
- Réinitialisations automatiques aux trois ans de la garantie sur la prestation au décès⁵ et du revenu de base
- Possibilité de croissance plus élevée grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 80 %

Les clients et les clients de Catégorie Plus^{MD} 2.1 sont également admissibles au boni sur le revenu de base non calculé au prorata! Profitez du dépôt maximal de 25 000 \$ de Catégorie Plus 2.1 pour 2021 avant le 31 décembre 2021.

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



¹ Tout retrait excédentaire peut réduire le revenu de retraite garanti la vie durant. ² La conception des régimes de retraite que veulent les Canadiens (*Designing retirement schemes that Canadians want* - version anglaise seulement), Régime de retraite de CAAT, avril 2017

³ Le boni sur le revenu de base est crédité pendant les 20 premières années civiles du contrat, chaque année durant laquelle aucun retrait n'est effectué de Catégorie Plus 3.0. Il s'agit d'un montant notionnel qui n'a aucune valeur en espèces. ⁴ Offert aux personnes âgées de 55 à 80 ans. ⁵ Jusqu'au 80^e anniversaire de naissance du rentier, inclusivement.

Ce document est fourni à titre indicatif seulement. La brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**



Offrez à vos clients et à vos clientes un cadeau véritablement généreux. Communiquez avec votre équipe des ventes de l'Empire Vie ou visitez le empire.ca/categorieplus3.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

